



RAPPORT D'ACTIVITE 2016

SERVICE ENVIRONNEMENT

COMMUNAUTE DE COMMUNES ASSE
BLEONE VERDON

Pôle Digne les Bains

Pôle Bras d'Asse

CONTENU

1- COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES ET ASSIMILES	3
1.1- INDICATEURS TECHNIQUES	3
1.1.1- COLLECTE DES DECHETS	3
1.1.1.1- Déchets provenant des ménages	4
1.1.1.2- Déchets ne provenant pas des ménages pris en charge par le service	6
1.1.2- TRAITEMENT DES DECHETS	6
1.1.2.1- Localisation des unités de traitement :	6
1.1.2.2- Modalité du traitement :	6
1.1.2.3- Evolution des tonnages : (voir annexe n°1).....	7
1.2- INDICATEURS FINANCIERS	7
2- DÉCHÈTERIE	11
2.1- INDICATEURS TECHNIQUES	11
2.2- INDICATEURS FINANCIERS	11
3- COLLECTE SELECTIVE.....	14
3.1- INDICATEURS TECHNIQUES	14
3.2- INDICATEURS FINANCIERS	16
4- C.E.T. CLASSE III – PLATE-FORME DE COMPOSTAGE ET DÉCHÈTERIE D'ENTREPRISES DE LA COLETTE	17
4.1- INDICATEURS TECHNIQUES	17
4.2- INDICATEURS FINANCIERS	17
5- BILAN ANNUEL DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS	19

1- COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES ET ASSIMILES

1.1- INDICATEURS TECHNIQUES

1.1.1- COLLECTE DES DECHETS

La collecte des ordures ménagères se fait en régie (employés de la Communauté de Communes Asse Bléone Verdon). La collecte concerne le territoire des 17 communes de la Communauté de Communes Asse Bléone Verdon.

Le service de collecte des déchets est séparé en 2 secteurs :

- Le Pôle de Digne les Bains concerne les 7 communes suivantes :
 - Digne les Bains
 - Entrages
 - La Robine sur Galabre
 - Marcoux
 - Mézel
 - Aiglun
 - Champtercier
- Le Pôle de Bras d'Asse concerne les 10 communes suivantes :
 - Beynes
 - Bras d'Asse
 - Châteauredon
 - Estoublon
 - Majastres
 - Moustiers Sainte Marie
 - Sainte Croix du Verdon
 - Saint Jeannet
 - Saint Julien d'Asse
 - Saint Jurs

1.1.1.1-Déchets provenant des ménages

➤ **Nombre d'habitants collectés :**

	En containerisation	Dépôt direct au quai de transfert de DIGNE	TOTAL
DIGNE LES BAINS	16 886		16 886
MARCOUX	517		517
LA ROBINE SUR GALABRE	323		323
ENTRAGES	115		115
MEZEL	700		700
AIGLUN	1 314		1 314
CHAMPTERCIER	783		783
BEYNES ET SAINT PIERRE	125		125
BRAS D'ASSE ET LA BEGUDE	569		569
CHATEAUREDON	82		82
ESTOUBLON ET BELLEGARDE	483		483
MAJASTRES	2		2
SAINT JEANNET	58		58
SAINT JULIEN D'ASSE	190		190
MOUSTIERS SAINTE MARIE	711		711
SAINTE CROIX	123		123
SAINT JURS	150		150
TOTAL	23 131		23 131

Chiffres données sur la base des résultats du recensement 2011 (INSEE) pour les communes de : Digne les Bains, Entrages, La Robine sur Galabre, Marcoux, Mézel, Aiglun et Champtercier.

Chiffres données sur la base des résultats du recensement 2012 (INSEE) pour les communes de : Beynes, Bras d'Asse, Châteauredon, Estoublon, Majastres, Moustiers Sainte Marie, Sainte Croix du Verdon, Saint Jeannet, Saint Julien d'Asse et Saint Jurs

➤ **Modalité de la collecte :**

La Communauté de Communes Asse Bléone Verdon assure la collecte des ordures ménagères pour les communes de Digne les Bains, Marcoux, la Robine sur Galabre, Entrages, Mézel, Aiglun, Champtercier, Beynes, Bras d'Asse, Châteauredon, Estoublon, Majastres, Moustiers Sainte Marie, Sainte Croix du Verdon, Saint Jeannet, Saint Julien d'Asse et Saint Jurs.

○ Pôle de Digne les Bains :

Les circuits de collectes s'effectuent au départ des services techniques de Digne les Bains ; les déchets sont acheminés au quai de transferts de Digne les Bains (ZI Saint Christophe).

- Pôle de Bras d'Asse :

Les circuits de collecte s'effectuent au départ de Bras d'Asse ; les déchets sont acheminés auprès du CSDU 04 de Valensole.

La tournée de collecte des ordures ménagères représente 120 km pour la vallée de l'Asse et 160 km pour le Plateau (collecte et dépôt sur le site du CSDU de Valensole).

➤ **Fréquence de collecte :**

- Pôle de Digne les Bains :

Sur la commune de Digne les Bains :

- 6 fois par semaine en centre-ville
- 3 fois par semaine pour les autres quartiers

Sur les autres communes :

- Entrages : 1 fois par semaine (Chabrières : 2 fois par semaine)
- La Robine sur Galabre : 2 fois par semaine
- Marcoux : 1 fois par semaine, 2 fois en période estivale.
- Mézel : 2 fois par semaine hors vacances scolaires, 3 fois par semaine en période de vacances scolaires.
- Aiglun : 3 fois par semaine.
- Champtercier : 3 fois par semaine.

- Pôle de Bras d'Asse :

La collecte des ordures ménagères est assurée 2 fois par semaine durant les mois de janvier, février, mars, avril, mai, juin, septembre, octobre, novembre, décembre.

Elle est assurée 3 fois par semaine aux mois de juillet et août, et 6 fois par semaine pour les communes de Moustiers et Sainte Croix du Verdon.

➤ **Collecte des encombrants**

- Pôle de Digne les Bains :

Tous les derniers mercredis du mois. Les personnes intéressées par cette prestation en informent la Communauté de Communes Asse Bléone Verdon et déposent leurs encombrants au point de ramassage des ordures ménagères le plus proche.

- Pôle de Bras d'Asse :

Une aire de dépôt des encombrants, située sur la commune d'Estoublon permet la collecte des encombrants et du bois. Ce lieu, ouvert tous les jeudis après-midi et tous les samedis matins, a pour objectif d'éviter les dépôts sauvages d'encombrants.

La société CMR a, par contrat, la location d'une benne, son transport et le traitement des encombrants sur le site de La Brillane. Il sera mis fin à ce contrat le 16 février 2016, par une reprise

en régie de cette prestation.

Cette aire de dépôt dispose en outre d'une colonne de récupération des huiles de vidange.

Une aire de dépôt est située à Moustiers Sainte Marie, au sein de la station d'épuration communale.

Cette situation est provisoire, dans l'attente de la création de déchetteries couvrant le territoire de la vallée de l'Asse et du plateau.

En outre, les agents communautaires assurent le ramassage des encombrants une fois par mois sur la vallée de l'Asse et sur le plateau.

1.1.1.2-Déchets ne provenant pas des ménages pris en charge par le service

Ce type de déchets ne fait pas l'objet d'une comptabilisation à part et est compris dans le tonnage global des ordures ménagères.

1.1.2- TRAITEMENT DES DECHETS

1.1.2.1- LOCALISATION DES UNITES DE TRAITEMENT :

- Pôle de Digne les Bains :

Le dépôt des déchets est effectué au quai de transfert au Quartier Saint Christophe à Digne les Bains puis les déchets sont transportés et traités au CSDU 04 de Valensole (Alpes de Haute Provence).

Ce quai de transfert est géré depuis le 1er janvier 2004 par le SYDEVOM.

- Pôle de Bras d'Asse :

Le dépôt des déchets est effectué directement au CSDU 04 de Valensole (Alpes de Haute Provence) où ils sont traités.

1.1.2.2- Modalité du traitement :

Le traitement est assuré par le SYDEVOM depuis le 1er janvier 2004.

1.1.2.3- Evolution des tonnages : (voir annexe n°1)

En 2016, 7 920,03 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées et traitées pour la Communauté de communes Asse Bléone Verdon.

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
CC3V Tonnages Total	8 287,28	8 114,24	8 072,83	7 751,69	7 955,29	7 844,57	7 725,04	6 933,25	6 564,28
	2013	2014	2015	2016					
CCABV Pôle Digne Tonnages	7 156,51	7 031,75	6 960,21	6 792,18					
CCABV Pôle Bras d'Asse Tonnage	1 164,62	1 154,59	1 128,65	1 127,85					
CCABV Tonnage Total	8 321,13	8 186,34	8 088,86	7 920,03					

1.2- INDICATEURS FINANCIERS

➤ Modalité d'exploitation du service d'élimination :

- Pôle de Digne les Bains :

Le financement de la collecte et du traitement des ordures ménagères est assuré par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Depuis le 01/01/2004, suite à l'adhésion de la Communauté de Communes des Trois Vallées au syndicat mixte d'élimination des ordures ménagères des A.H.P. (SYDEVOM 04) ; depuis le 1er janvier 2013 celui-ci gère gratuitement pour le compte de la CC ABV les contrats avec les prestataires de services (DRAGUI-TRANSPORTS + CSDU 04) pour le chargement, le transport, le traitement de ses ordures ménagères déposées au quai de transfert de Digne les Bains.

- Pôle de Bras d'Asse :

Le financement du service est depuis l'année 2015 est assuré par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et la redevance camping.

Il s'est substitué à la redevance d'enlèvement des ordures ménagères en vigueur lors des exercices 2013 et 2014.

➤ Montant annuel global des dépenses du service :

Le coût annuel global se compose des salaires et charges sociales du personnel affecté à la collecte y compris les congés payés et le remplacement éventuel du personnel, du coût annuel d'utilisation des véhicules comprenant le coût de carburant consommé, les charges d'entretien et de réparation des véhicules, le coût fixe annuel de chaque véhicule.

○ Pôle de Digne les Bains :

Les ordures ménagères transitent par le quai de transfert situé sur la Zone Saint Christophe et sont ensuite transportées par l'entreprise DRAGUI-TRANSPORTS sur le site de CSDU 04 à Valensole. Le CSDU est exploité par une société privée.

○ Pôle de Bras d'Asse :

Les ordures ménagères sont directement collectées puis transportées sur le site de CSDU 04 à Valensole.

➤ **Coût de collecte des ordures ménagères + tri sélectif (emballages et papier + verre) :**

Le coût de collecte des ordures ménagères pour la totalité du service des ordures ménagères s'élève à :

	Pôle de Digne les Bains (en € TTC)	Pôle de Bras d'Asse (en € TTC)	TOTAL (en € TTC)
Personnel	855 377,90	245 662,31	1 101 040,21
Entretien des véhicules	94 007,73	92 545,12	186 552,85
Consommation des véhicules	77 524,22	28 320,63	105 844,85
Amortissement bennes	43 251,27		43 251,27
Amortissement containers	24 724,14		24 724,14
Amortissements		3 475,51	3 475,51
Divers, fournitures	2 039,53	625,23	2 664,76
Location estivale			0,00
TOTAL (en € TTC)	1 096 924,79	370 628,80	1 467 553,59

Tonnage par flux collectés :

	Ordures ménagères	Emballages et papier	Verre	TOTAL
Tonnage	7 920,03	692,44	563,67	9 176,14

Coût de l'ensemble de la collecte par tonne : **159,93 € TTC/t**

Coût de collecte sélective (emballages et papier): **110 742,95 € TTC**

Coût de collecte du verre : **90 148,57 € TTC**

Coût de collecte des ordures ménagères: **1 266 662,07 € TTC**

➤ **Achat de bacs à ordures ménagères :**

Pour l'achat de 190 bacs de 770 litres, afin de renouveler et entretenir le parc de conteneurs à ordures ménagères, la CC ABV aura déboursé : **26 400,00 € TTC**.

➤ **Achat de vêtements :**

La CC ABV a remplacé les vêtements des agents affectés au service des ordures ménagères. Le montant de cette dépense s'élève à **7 276,00 € TTC**.

➤ **Lavage containers à OM :**

Pour le nettoyage et la désinfection de son parc de containers la CC ABV aura dépensé en 2016 :

Pôle de Digne les Bains	6 840,00
Pôle de Bras d'Asse	3 420,00
TOTAL (en € TTC)	10 260,00

➤ **Nettoyage + entretien vestiaires :**

Pour l'année 2016 le nettoyage et l'entretien des vestiaires utilisés par le personnel des OM aura coûté **4 401,18 € TTC**.

➤ **Vérification périodique des bennes à OM :**

La Communauté de Communes a obligation de faire vérifier tous les trois mois ses bennes à OM par un organisme agréé, coût : **1 036,55 € TTC**.

➤ **Fournitures diverses :**

Le montant des fournitures diverses s'élève à **4 196,16 € TTC**.

➤ **Missions**

Frais de déplacements, repas, formations : **1 324,86 € TTC**.

➤ **Formation**

Pour l'année 2016, il n'y a pas eu de formation des agents (sécurité, AO, FIMO, FCO,...)

➤ **Assurances**

Assurances des véhicules affectés à la collecte des OM : **14 807,42 € TTC**.

➤ **Location garage Communal de Bras d'Asse**

La location du garage communal de Bras d'Asse pour les BOM : **5 247,48 € TTC**.

➤ **Montant annuel des prestations rémunérées à une entreprise sous contrat avec le SYDEVOM :**

○ Pôle de Digne les Bains (voir annexe 2):

Pour l'année 2016, la CC ABV a déposé au quai de transfert de Digne les Bains, 6 792,18 t d'ordures ménagères, le montant du transport et du traitement s'élève à 838 288,59 € TTC y compris la TGAP. Soit ramené à la tonne transportée, traitée 123,42 € TTC. Ce prix comprend l'exploitation du quai de transfert, le chargement et le transport des ordures ménagères jusqu'au CSDU 04 de Valensole (Alpes de Haute Provence) et le traitement.

○ Pôle de Bras d'Asse (voir annexe 2 bis) :

Pour l'année 2016, la CCABV a déposé au CSDU 04, 1 127,85 t d'ordures ménagères, le montant du traitement s'élève à 115 354,24 € TTC y compris la TGAP. Soit ramenée à la tonne

traitée : 102,27 € TTC.

➤ **Contribution de la CCABV au SYDEVOM**

Depuis le 1er janvier 2013 la contribution de 2 €/t au frais de fonctionnement du SYDEVOM a été supprimée.

➤ **Recette de la redevance spéciale**

Redevance spéciale pour les professionnels : 2 entreprises et 11 établissements publics pour une recette de : **72 918,71 €.**

➤ **Remboursement maladie**

Pour l'année 2016, le remboursement maladie est pour une recette de : **41 489,32 €.**

➤ **Coût global collecte + traitement :**

	Pôle de Digne les Bains (en € TTC)	Pôle de Bras d'Asse (en € TTC)	TOTAL (en € TTC)
Collecte	1 096 924,79	370 628,80	1 467 553,59
Achat bacs OM	26 400,00		26 400,00
Vêtements	7 276,00		7 276,00
Lavage	6 840,00	3 420,00	10 260,00
Nettoyage	4 401,18		4 401,18
Vérification BOM	1 036,55		1 036,55
Fourniture diverses	4 196,16		4 196,16
Missions	1 324,86		1 324,86
Formations			0,00
Assurances véhicules	14 807,42		14 807,42
Location garage Bras d'Asse		5 247,48	5 247,48
Pôle Digne les Bains: Transport + Traitement	838 288,59		838 288,59
Pôle Bras d'Asse: Traitement		115 354,24	115 354,24
Recette Redevance Spéciale	-72 918,71		-72 918,71
Recette Redevance Camping		-55 266,40	-55 266,40
Recette Remboursement maladie	-41 489,32		-41 489,32
TOTAL (en € TTC)	1 887 087,52	439 384,12	2 326 471,64

Soit un coût global à la tonne de : **2 326 471,64 € / 7 927,03 = 293,50 € TTC /t**

➤ **Conclusion :**

On note une baisse du tonnage d'ordures ménagères résiduelles en 2016 par rapport à 2015 (8 088,86 – 7 920,03) de – 168.83t soit – 2,09 %.

En 2016, la TGAP augmente de 0,08 €, le transport est stable et le traitement passe de 62,48 à

72,90 € HT.

2- DÉCHETERIE

2.1- INDICATEURS TECHNIQUES

- Pôle de Digne les Bains :

Depuis 1989, la Ville de Digne les Bains dispose d'une déchèterie située au Quartier des Isnards - Route de Barles - 04 000 DIGNE LES BAINS.

La déchèterie est ouverte :

- D'AVRIL A SEPTEMBRE
Du lundi au samedi de 8h30 à 12h et de 15h à 18h30.
- D'OCTOBRE A MARS
Du lundi au samedi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30.

Les déchets acceptés sont les suivants : batteries, encombrants, huiles, papiers, piles, pneumatiques usagés, Déchets Ménagers Spéciaux (DMS), gravats, déchets verts, ferrailles. Les gravats (déchets inertes) et les déchets verts sont évacués à la décharge plate-forme de compostage de la Colette. Le fer et les métaux sont rachetés par un ferrailleur local.

En 2016 près de 1 651,67 tonnes de déchets (hors ferrailles, gravats et déchets verts qui sont pris en charge en régie par la Communauté de Communes) ont été recueillies à la déchetterie puis transportées en régie chez les prestataires pour y être traitées.

- Pôle de Bras d'Asse :

L'aire de dépôt des encombrants, située sur la commune d'Estoublon permet la collecte des encombrants et du bois. Elle est ouverte tous les jeudis après-midi et tous les samedis matins.

Une aire de dépôt est située à Moustiers Sainte Marie, au sein de la station d'épuration communale.

2.2- INDICATEURS FINANCIERS

- Pôle de Digne les Bains :

La déchèterie fonctionne en régie. Son accès est gratuit.

Du 31 juillet 1998 au 31 novembre 1999, la commune a fait appel à la société DECHETS SERVICE (Z.I. des Estoublans - 13127 VITROLLES) pour l'enlèvement et le traitement des déchets issus de cette installation. Puis, à partir du 1er décembre 1999, faisant suite à un nouvel appel d'offres, c'est la société TEP'S (La Fito - Z.I. St Maurice - 04100 MANOSQUE) qui est intervenue pour les mêmes prestations. A partir du 25 novembre 2002, un nouveau marché a été confié à la société Tep's, absorbée depuis par la société Onyx Sud-Est Assainissement. En 2005 un nouveau marché public a été lancé et attribué à la Société VEOLIA anciennement SEA/ONYX. En 2009 un nouveau marché public a été lancé et attribué à la Société CMR. En 2012 un marché public a été attribué aux

sociétés : CSDU 04 (encombrants), Véolia (papier, cartons et bois), SPUR Environnement (DDM).

En 2016 un nouveau marché public a été lancé et a été attribué aux sociétés :

- CMR (bois, encombrants et pneus)
- SUEZ RV MEDITERANEE (papier et cartons)
- ALPES ENVIRONNEMENT (DDM)

○ Pôle de Bras d'Asse :

En 2016, la société CMR assure la location d'une benne, son transport et le traitement des encombrants sur le site de La Brillane pour les mois de janvier et février. A compter du mois de Mars, le transport est assuré en régie ; le traitement auprès des sociétés sus nommées CMR, SUEZ RV MEDITERANEE, ALPES ENVIRONNEMENT.

➤ **Coût de fonctionnement :**

	TOTAL (en € TTC)
Personnel	160 482,28
Prestations de services pour l'enlèvement et le traitement des déchets	59 684,20
Traitement DASRI	1 376,77
Frais divers de gestion (eau, électricité téléphone,...)	1 449,07
Petites fournitures diverses	2 328,00
Annonce légale	864,00
Entretien matériels	1 694,46
Traitement des huiles de vidanges	1 747,20
TOTAL (en € TTC)	229 625,98

Le montant des dépenses pour l'exploitation du service des déchetteries s'élève à **229 625,98 € TTC.**

➤ Evolution des tonnages et des prestations rémunérées à une entreprise sous contrat

Voir annexe n°3 : Bilan d'activité de la déchetterie 2016

	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Tonnage	1 198,28	1 181,81	1 178,15	1 112,00	1 017,00	1 070,00
Rémunérations prestataire	162 193,47 €	169 484,20 €	116 606,11 €	112 504,89 €	112 132,53 €	114 473,07 €
Coût moyen de traitement à la tonne	135,36 €	143,41 €	98,97 €	101,17 €	110,26 €	106,98 €
	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Tonnage	1 180,00	1 392,00	1 348,00	1 246,00	1 500,00	1 500,00
Rémunérations prestataire	96 495,88 €	68 836,40 €	55 779,15 €	43 880,61 €	46 707,16	47 220,55
Coût moyen de traitement à la tonne	81,78 €	49,45 €	41,38 €	35,21 €	31,14 €	31,50 €
	2015	2016				
Tonnage	1 440,00	1 651,67				
Rémunérations prestataire	36 747,59 €	59 684,20 €				
Coût moyen de traitement à la tonne	25,50 €	36,14 €				

Conclusion :

On une augmentation du tonnage

Il est a noté une augmentation des apports dans les déchetteries notamment 33 % en plus d'encombrants et 7% de bois.

3- COLLECTE SELECTIVE

3.1- INDICATEURS TECHNIQUES

➤ Modalités d'exploitation du service d'élimination :

- Pôle de Digne les Bains :

La commune de Digne les Bains a inauguré la collecte sélective en juin 1998. Celle-ci était basée sur le principe de l'apport volontaire. Verre, journaux-magazines et emballages ménagers étaient ainsi recueillis auprès de 40 points d'apports volontaire. Depuis 2003, le système a été étendu à l'ensemble du territoire de la CC3V.

En 1998, une première convention est signée avec l'association ESSOR/RETRIVAL pour la collecte, le transport, le tri et le conditionnement des emballages ménagers et des journaux-magazines. La prestation de collecte du verre était assurée par la société BSN. Puis, à partir du 1er décembre 1999, l'entreprise TEP'S de MANOSQUE a pris le relais par l'intermédiaire d'un marché public. Elle est alors chargée de collecter, transporter jusqu'à son centre de tri, trier et conditionner les emballages ménagers, les journaux-magazines et de collecter le verre. A partir du 25 novembre 2002, un nouveau marché a été confié à la société Tep's, absorbée depuis par la société Onyx Sud-Est Assainissement, ledit marché est géré depuis le 01/01/2004 par le SYDEVOM. Depuis le 1er janvier 2007 la collecte des emballages ménagers est effectuée en régie par les services de la CC3V. Pour effectuer cette prestation, la CC3V a mis en place un service en porte à porte. 1300 bacs operculés ont été répartis sur son territoire. Ces bacs sont collectés 1 fois tous les quinze jours. La CC3V a construit à la décharge de la Colette un quai de transfert spécifique pour les emballages. La société Véolia évacue une fois par semaine ces emballages vers son centre de tri de Manosque.

Depuis le 1er janvier 2012, le papier est collecté avec les emballages, les PAV ont été supprimés.

Depuis le 1er janvier 2012, la CC3V collecte en régie le verre. Pour effectuer cette prestation la CC3V a mise en place un service en porte à porte. 400 bacs ont été répartis sur son territoire. Ces bacs sont collectés une fois tous les 15 jours. Une plateforme de transfert a été construite sur le site de la Colette. Le verre est évacué une fois par mois par le SYDEVOM.

Tout le tri sélectif est collecté en porte à porte en régie.

La collecte sélective a fait l'objet d'un contrat avec Eco-Emballages, ce contrat permet le recouvrement des aides Eco-Emballage concernant notamment le tri et la communication. Il permet aussi le versement des garanties de reprise par les repreneurs agréés.

Depuis le 01/01/2004, ce contrat est géré directement par le SYDEVOM.

Depuis le 1er janvier 2013, la CCABV collecte en porte à porte le bi flux sur les communes d'Aiglun et Champtercier, le verre est collecté en porte à porte seulement sur la commune de Champtercier, Aiglun ayant préféré conserver le système des PAV (gestion SYDEVOM).

En 2014, la commune d'Aiglun intègre la collecte générale de la CCABV.

○ Pôle de Bras d'Asse :

Cette collecte est, depuis février 2014, effectuée par les agents communautaires lors de tournées spécifiques, à savoir :

- collecte en conteneurs du verre et dépôt sur le site de La Colette à Digne les Bains,
- collecte en conteneurs des corps creux et des journaux magazines, et dépôt sur le site de tri et conditionnement de VEOLIA, en zone Saint Maurice de Manosque.

Une benne de collecte de carton a été implantée en juin 2013 sur la commune de Moustiers Sainte Marie (18,5 tonnes de carton ont été ainsi valorisés en 2015 contre 15 tonnes en 2014).

➤ **Evolution des tonnages**

En 2016, sur la Communauté de Communes Asse Bléone Verdon, (voir annexe 4)

- tonnes d'emballages ménagers + papier : 692,44 t
- tonnes de verre : 563,67 t

Tonnage CC3V	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Journaux magazines	246,52	232,54	238,1	254,88	290,74	248,74	266,44	283,13	-
Verre	300,06	278,7	298,7	304,26	316,94	331,35	296,5	295,66	339,1
Emballages ménagers + papier	85,56	87,2	96,33	194,72	219,52	226,26	227,56	225,58	548,32
Tonnage CC ABV Pôle Digne les Bains	2013	2014	2015						
Verre	373,6	427	433						
Emballages ménagers + papier	603,94	618,01	699,14						
Tonnage CC ABV Pôle Bras d'Asse	2013	2014	2015						
Verre	-	121,98	122						
Emballages ménagers + papier	-	81,23	-						
Tonnage CC ABV Pôle Digne les Bains + Bras d'Asse	2016								
Verre	563,67								
Emballages ménagers + papier	692,44								

3.2- INDICATEURS FINANCIERS

- Montant annuel de la collecte des emballages ménagers et du verre en régie

Coût : 110 658,83 (emballage) + 90 080,10 (verre) = **200 738,30 € TTC**

- Montant annuel des principales prestations rémunérées à une entreprise sous contrat : (voir annexe n°4 bis)

Le montant des rémunérations allouées au prestataire Véolia pour le transport, le tri ou le traitement s'élève à 87 995,02 € TTC.

- Montant annuel du soutien à la valorisation dans le cadre du contrat programme de durée ECO/EMB versement SYDEVOM (soutien 2014) : **86 729,99 + 10 153,32 = 96 883,31 €**

Coût collecte sélective 2016 :

Transport + traitement (bi flux)	87 995,02 €
Collecte (bi flux + verre)	200 890,95 €
Soutien à la valorisation	-96 883,31 €
Soit un cout total de :	192 002,66 €

Conclusion :

Il est a noté une légère baisse - 1% du tonnage du tri sélectif (emballages et papier) et une légère augmentation + 1,6% du tonnage de verre.

4- C.E.T. CLASSE III – PLATE-FORME DE COMPOSTAGE ET DÉCHÈTERIE D'ENTREPRISES DE LA COLETTE

4.1- INDICATEURS TECHNIQUES

Les déchets de chantier, les déchets inertes, les déchets verts et les déchets industriels banaux sont déposés uniquement par les entreprises sur le site de la décharge et de la plate-forme de compostage de la Colette.

La décharge de la Colette est un centre d'enfouissement technique de classe 3, elle est ouverte ainsi que la déchèterie d'entreprises depuis le début de l'année 1999. La plate-forme de compostage a été mise en service, sur ce site à l'automne 2001.

Quotidiennement la décharge est nivelée.

Les déchets verts sont apportés soit par les particuliers à la déchèterie, et transférés ensuite par le personnel de la communauté à la plate-forme, soit par les professionnels, directement sur le site de la Colette. Ces déchets sont broyés, les andains formés sont laissés en maturation, puis le compost est criblé. Les usagers peuvent venir en récupérer gratuitement, lorsqu'il est prêt.

4.2- INDICATEURS FINANCIERS

➤ Modalités d'exploitation du service d'élimination :

Le site de la Colette est exploité en régie par le personnel de la Communauté de Communes Asse Bléone Verdon. Trois personnes s'occupent à la fois de la décharge et de la plate-forme.

➤ TARIFS :

Les dépôts sont facturés aux entreprises en fonction du poids des camions, pour le CET

Dépôt inférieur à 3,5 tonnes	5 €
Dépôt de 3,5 à 19 tonnes	10 €
Dépôt de 19 à 26 tonnes	20 €
Dépôt supérieur à 26 tonnes	30 €

Les dépôts sont facturés aux entreprises en fonction du poids des camions pour la plateforme de compostage :

- < 3,5 t : 5 €
- > 3,5 t 15 €

Les dépôts sont facturés aux entreprises en fonction du volume, pour la déchèterie :

Carton	6 €/m ³
Bois	18 €/m ³
Emb/plastique	17 €/m ³
Papier	20 €/m ³
Ferraille	gratuit

➤ Montant annuel global des dépenses du service :

- Personnel	105 777,04 €
- Carburant	14 635,98 €
- Amortissement Amplirol	13 134,00 €
- Entretien matériel	16 186,45 €
- Frais divers de gestion (eau, élec, téléphone)	3 046,94 €
- TGAP	14 859,00 €
- Vérification matériel +fournitures diverses	5 160,00 €
TOTAL	172 799,41 €

Le montant des dépenses pour l'exploitation du service de la décharge de la Colette s'élève à :
172 799,41 €.

➤ Montant des recettes perçues :

En 2016, la Communauté de Communes Asse Bléone Verdon a perçu un total de 22 726,00 € TTC, des entreprises déposant leurs déchets sur le site (soit 1 336 dépôts en 2016).

➤ Coût CET + plateforme de compostage + déchèterie d'entreprises :

	172 799,41 €
Recettes perçues :	-22 726,00 €
Coût 2016 :	150 073,41 €

Conclusion :

Il est a noté une augmentation des apports à l'ISDI de la Colette de plus de 30%.

Les dépôts de déchets verts sont en constante augmentation ce qui entraîne une saturation de la plateforme de compostage. Un agrandissement est à envisager.

5- BILAN ANNUEL DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

BILAN ANNUEL 2016			
Recettes		Dépenses	
	CCABV		CCABV
Taxe d'enlèvement Ordures Ménagères	3 023 240,00	Service collecte et traitement OM	2 326 471,64 €
		Services déchèteries	229 625,98 €
		Service collecte sélective	192 002,66 €
		Service de la décharge de la Colette	150 073,41 €
		Annuités prêt la Colette	27 974,56 €
		Annuités prêt la Cornerie	58 963,68 €
TOTAL Recette	3 023 240,00 €	TOTAL Dépense	2 985 111,93 €
TOTAL COUT DE FONCTIONNEMENT (Recettes – Dépenses)			
38 128,07 €			

REÇU EN PREFECTURE

le 06/07/2017

Application agréée E-legalite.com

004-200067437-20170705-04_05072017-DE

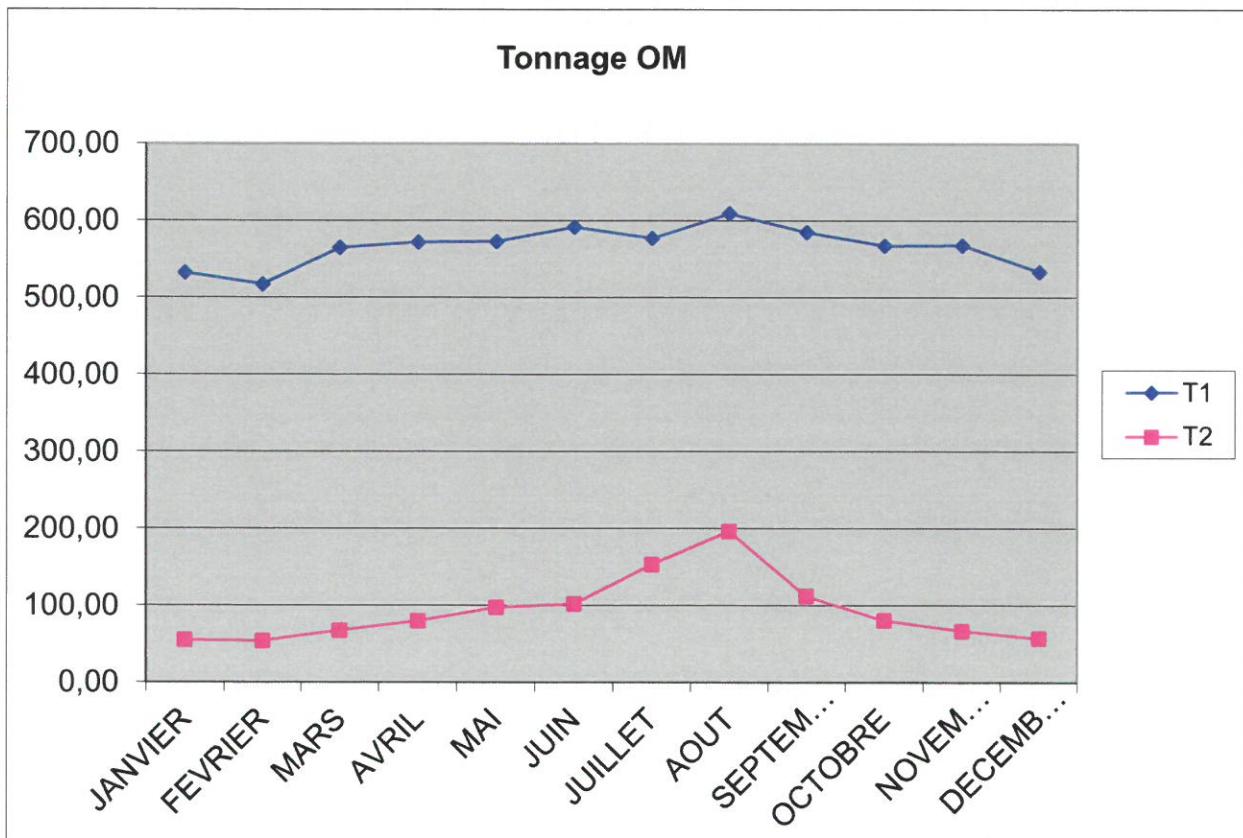
ANNEXE N°1
COLLECTE OM 2016
PÔLE DE DIGNE LES BAINS ET BRAS D'ASSE

TONNAGES

Tonnage 1 : Digne/Entrages/Mezel/La Robine/Aiglun/Champtercier

Tonnage 2 : Vallée de l'Asse/Moustiers Ste Marie/Ste Croix du Verdon/St Jurs

	T1	T2
JANVIER	532,48	55,55
FEVRIER	517,40	54,55
MARS	564,75	67,65
AVRIL	571,95	80,05
MAI	572,88	97,95
JUIN	591,71	102,15
JUILLET	577,12	153,80
AOUT	609,34	197,05
SEPTEMBRE	584,96	112,55
OCTOBRE	567,63	81,10
NOVEMBRE	568,32	67,80
DECEMBRE	533,64	57,65
Total 2016	6 792,18	1 127,85
Total 2016 général (T1+T2)	7 920,03	



REÇU EN PREFECTURE

le 06/07/2017

Application agréée E-legalite.com

004-200067437-20170705-04_05072017-DE

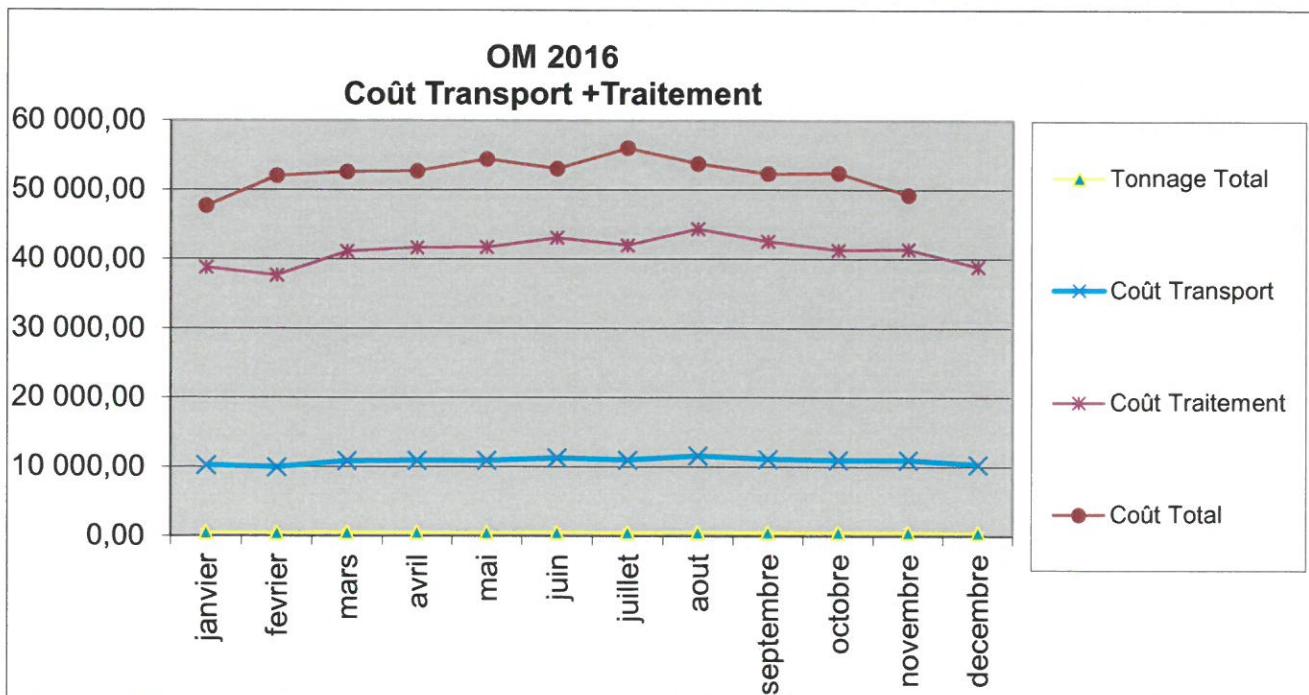
ANNEXE N°2
TRANSPORT ET TRAITEMENT OM 2016
PÔLE DE DIGNE LES BAINS

COÛT

	Tonnage Digne- Entrages-Aiglun- Champtercier- Marcoux La Robine Mezel	Tonnage Total	Coût Transport	Coût Traitement	Coût Total
janvier	532,48	532,48	10 255,56	38 817,79	49 073,36
fevrier	517,40	517,40	9 965,12	37 718,46	47 683,58
mars	564,75	564,75	10 877,09	41 170,28	52 047,36
avril	571,95	571,95	10 947,12	41 695,16	52 642,28
mai	572,88	572,88	10 964,92	41 762,95	52 727,88
juin	591,71	591,71	11 325,33	43 135,66	54 460,99
juillet	577,12	577,12	11 028,76	42 072,05	53 100,81
aout	609,34	609,34	11 644,49	44 420,89	56 065,37
septembre	584,96	584,96	11 178,59	42 643,58	53 822,17
octobre	567,63	567,63	11 000,67	41 380,23	52 380,90
novembre	568,32	568,32	11 014,04	41 430,53	52 444,57
décembre	533,64	533,64	10 341,94	38 902,36	49 244,30
Total	6 792,18	6 792,18	130 543,64	495 149,92	625 693,56

<i>TRANSPORT</i>	TGAP*=	20,08 €/t	136 386,97
de janv à mars :	Transport =	€/t	130 543,64
de avril à juin :	Traitement =	72,9 €/t	495 149,92
de juill à sept :			
de oct à dec :		Montant HT	762 080,54
		TVA 10 %	76 208,05

Montant TTC	838 288,59
--------------------	-------------------



REÇU EN PREFECTURE

le 06/07/2017

Application agréée E-legalite.com

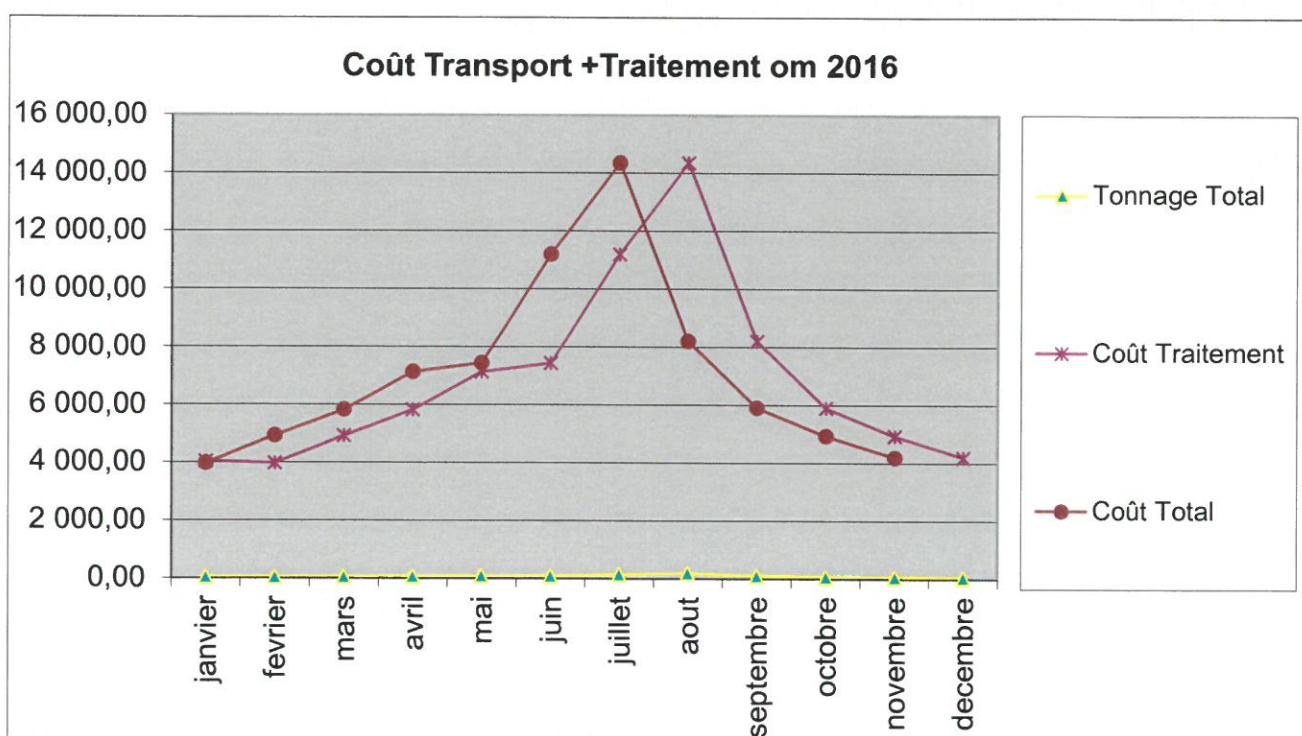
004-200067437-20170705-04_05072017-DE

ANNEXE N°2 BIS
TRANSPORT ET TRAITEMENT OM 2016
PÔLE DE BRAS D'ASSE

COÛT

	Tonnage Vallée de l'Asse + Moustiers + Ste Croix + St Jurs	Tonnage Total	Coût Transport	Coût Traitement	Coût Total
janvier	55,55	55,55	Transport en régie	4 049,60	4 049,60
fevrier	54,55	54,55		3 976,70	3 976,70
mars	67,65	67,65		4 931,69	4 931,69
avril	80,05	80,05		5 835,65	5 835,65
mai	97,95	97,95		7 140,56	7 140,56
juin	102,15	102,15		7 446,74	7 446,74
juillet	153,80	153,80		11 212,02	11 212,02
aout	197,05	197,05		14 364,95	14 364,95
septembre	112,55	112,55		8 204,90	8 204,90
octobre	81,10	81,10		5 912,19	5 912,19
novembre	67,80	67,80		4 942,62	4 942,62
décembre	57,65	57,65		4 202,69	4 202,69
Total	1 127,85	1 127,85		82 220,27	82 220,27

TGAP* =	20,08 €/t	22 647,23
Transport =	€/t	0,00
Traitement =	72,9 €/t	82 220,27
Montant HT		104 867,49
TVA 10 %		10 486,75
Montant TTC		115 354,24



REÇU EN PREFECTURE

le 06/07/2017

Application agréée E-legalite.com

004-200067437-20170705-04_05072017-DE

ANNEXE N°3
BILAN D'ACTIVITES DE LA DECHETERIE 2016
PÔLE DE DIGNE LES BAINS

Période	DMS		PILE		BOIS		CARTON		DECHETS 3E		VALORISATION ECO-SYS		PAPIER		VALORISATION		INCOMBRANTS		PNEUS		FACTURE						
	Loc	Non	Loc	Non	Loc	Non	Loc	Non	Loc	Non	Loc	Non	Loc	Non	Unité	Tonnage	Loc	Non	Unité	Tonnage	Loc	Non	Unité	Tonnage			
JANVIER	Unité	Tonnage	Unité	Tonnage	Unité	Tonnage	Unité	Tonnage	Unité	Tonnage	Unité	Tonnage	Unité	Tonnage	Unité	Tonnage	Unité	Tonnage	Unité	Tonnage	Unité	Tonnage	mensuelle	ttc			
FÉVRIER	1	0,755	1	0,241	4	34,88	4	12,40	814,77	4	2	10,58	1 015,81	10	45,90	1	1,50	1	4 660,90	1	4 660,90	1	4 660,90				
MARS	1	0,022			5	42,44	3	5,68	443,78	4	41,46	2 955,26	2	10,04	871,67	12	55,99	1	1,65	1	7 725,61	1	7 725,61				
AVRIL	1	0,327			6	61,70	3	8,88	644,11	4	2	7,56	842,45	13	57,15	1	2,05	1	8 860,06	1	8 860,06						
MAI			8	75,40	5	14,52	1 374,75	4	2	6,00	515,70	12	54,95	1	1,45	1	8 980,73										
JUIN			6	55,82	6	7,77	735,19	4	49,10	3 397,49	3	7,77	735,19	13	58,35	1	1,75	1	8 669,34								
JUILLET			6	52,36	5	8,38	1 246,60	4	4	4,72	335,49	12	56,20	1	1,47	1	6 879,37										
AOUT			8	70,34	3	10,56	1 626,03	4	1	4,68	8	32,90	1	1,65	1	6 456,89											
SEPTEMBRE	1	0,678			6	55,46	3	9,08	964,48	4	50,49	3 490,71		14	64,10	1	2,04	1	9 942,48								
OCTOBRE			1	0,265	6	52,16	2	7,38	783,90	4	1	5,54		13	59,48	1	2,57	1	8 349,92								
NOVEMBRE	1	1,007	1	0,215	4	40,38	3	8,56	910,10	4	2	8,86		14	63,10	1	1,25	1	9 909,68								
DECEMBRE					5	44,78	4	9,74	1 035,56	4	44,22	3 599,48	2	7,56		10	45,62	1	2,50	1	6 979,54						
TOTAUX	5	2,789	3	0,721	67	613,10	44	110,73	11 213,65	48	185,30	13 442,94	22	78,65	4 733,63	140	639,11	21,28	94 818,12	59 684,20	94 818,12	59 684,20	94 818,12	59 684,20			

COUT DECHETERIE 2016 (prestataire - valorisations) =
 Prestataires Cartons 3E
 Valorisation papier 4 733,63 €
 ferraille 5 743,70 €
 Total 59 684,20 €

ferraille : 138,52 tonnes
 debais : approx. 300,00 tonnes
 dechets : approx. 5 484,00 m³
 verts:

Estimation des déchets évacués en régie :

REÇU EN PREFECTURE
le 06/07/2017

Application agréée E-legale.com

004-200067437-20170705-04_05072017-DE

REÇU EN PREFECTURE

le 06/07/2017

Application agréée E-legalite.com

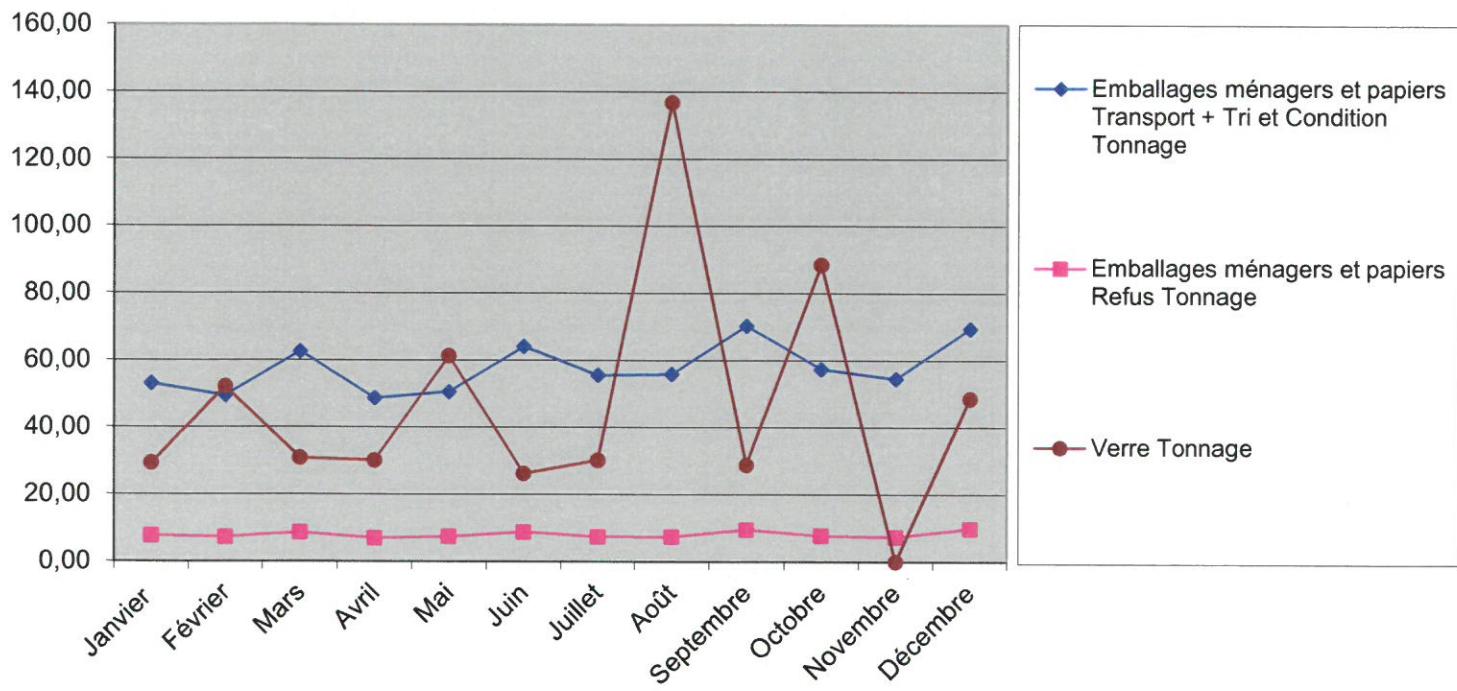
004-200067437-20170705-04_05072017-DE

ANNEXE N°4
COLLECTE SELECTIVE 2016
PÔLE DE DIGNE LES BAINS ET BRAS D'ASSE

TONNAGES

	Emballages ménagers et papiers		Verre Tonnage
	Transport + Tri et Condition Tonnage	Refus Tonnage	
Janvier	53,14	7,82	29,42
Février	49,54	7,33	52,18
Mars	62,68	8,70	30,94
Avril	48,76	7,04	30,20
Mai	50,64	7,46	61,32
Juin	64,18	8,85	26,26
Juillet	55,62	7,51	30,30
Août	55,92	7,46	136,94
Septembre	70,38	9,63	28,86
Octobre	57,48	7,86	88,60
Novembre	54,56	7,42	0,00
Décembre	69,54	9,90	48,65
Tonnage annuel	692,44	96,98	563,67

Tonnages collecte selective 2016



REÇU EN PREFECTURE

le 06/07/2017

Application agréée E-legalite.com

004-200067437-20170705-04_05072017-DE

ANNEXE N°4 BIS
COLLECTE SELECTIVE 2016
PÔLE DE DIGNE LES BAINS ET BRAS D'ASSE

COUTS

	Emballages ménagers & papiers				Verre		Couts mensuels
	Tri et condition	Transport	Refus	Valorisation	Tonnage	Rachat	
Janvier	8 502,40	990,53	727,26	2 666,05	29,42	872,89	6 681,25
Février	7 926,40	923,42	681,69	2 484,17	52,18	1 548,18	5 499,16
Mars	10 028,80	1 168,35	809,10	2 666,05	30,94	917,99	8 422,21
Avril	7 801,60	908,88	654,72	2 424,69	30,20	896,03	6 044,48
Mai	8 102,40	943,93	693,78	2 530,49	61,32	1 819,36	5 390,26
Juin	10 268,80	1 196,31	823,05	3 243,33	26,26	779,13	8 265,70
Juillet	8 899,20	1 036,75	698,43	3 051,25	30,30	899,00	6 684,13
Août	8 947,20	1 042,35	693,78	3 068,30	136,94	4 063,00	3 552,03
Septembre	11 260,80	1 311,88	893,59	3 863,09	28,86	856,27	8 746,91
Octobre	9 196,80	1 071,42	730,98	3 181,42	88,60	2 628,76	5 189,02
Novembre	8 729,60	1 017,00	690,06	3 004,19	0,00	0,00	7 432,47
Décembre	11 126,40	1 296,22	920,70	3 812,03	48,65	1 443,44	8 087,85
Coûts 2016	110 790,40	12 907,04	9 017,14	35 995,06	563,67	16 724,05	79 995,47
						TVA 10%	7 999,55
						TTC	87 995,02

Pour le verre 1127,34 € ont été versés à la ligue contre le cancer.

soutien+ rachat matière : 29,67€/t

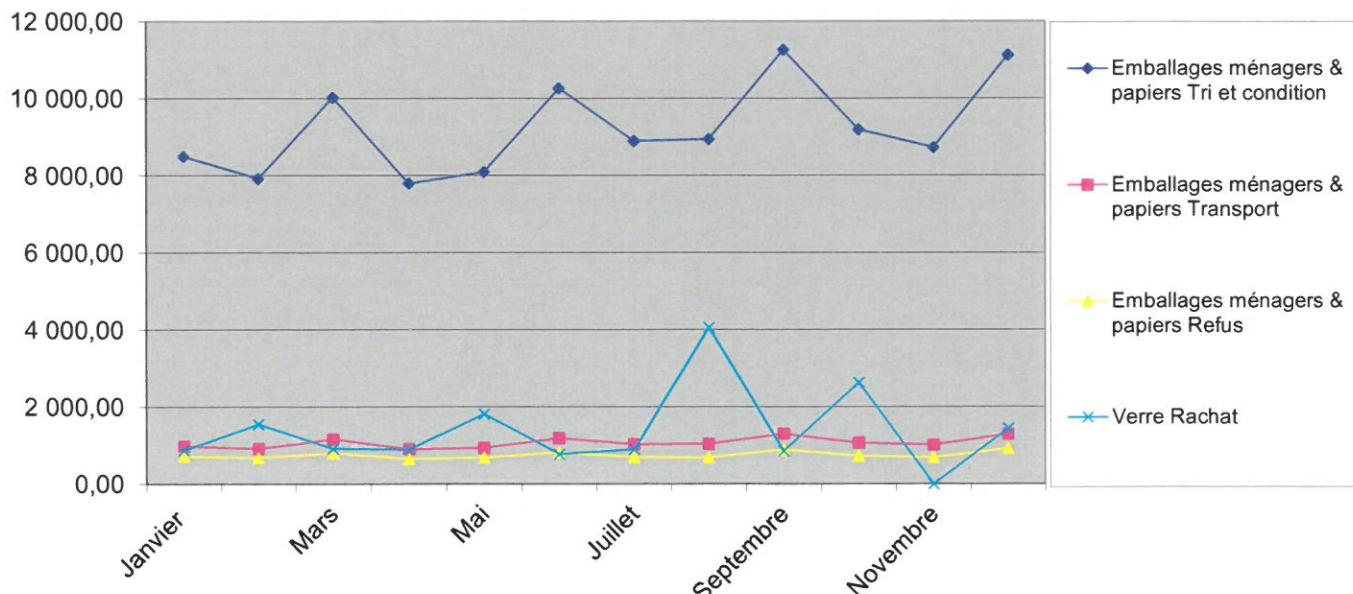
Emballages ménagers + Papiers : tri + conditionnement = 160€ ht/t

Refus = 93€ ht/t

Transport = 18,64€ ht/t

Coût collecte sélective (hors régie)	87 995,02
--------------------------------------	-----------

Coûts collecte sélective 2016



REÇU EN PREFECTURE

le 06/07/2017

Application agréée E-legalite.com

004-200067437-20170705-04_05072017-DE